

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
A l'att.de M. G. MICHIELS
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : A104//2010
N/Réf. : AVL/KD/BXL-2.2014/s.567
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Boulevard Anspach, 93 / angle rue Borgval.
Changement d'utilisation, remplacement des châssis et application de briquettes sur la façade
du rez-de-chaussée (régularisation).
(Dossier traité par Mme M. Desreumaux.)

En réponse à votre lettre du 17 février 2015, sous référence, reçue le 6 mars, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 4 février 2015.

La demande concerne un immeuble d'angle situé dans la zone de protection de l'ancien cinéma Pathé Palace ; le bien est repris à l'Inventaire et date de 1881. Elle vise le changement d'utilisation d'une pizzeria en bar à cocktail. La CRMS n'a pas de remarques quant à ce changement d'utilisation.

La demande concerne également la régularisation du dispositif extérieur du rez-de-chaussée commercial : le remplacement des vitrines et l'application de briquettes sur les montants entre les parties vitrées. La Commission ne souscrit pas à la régularisation de ces travaux.

En effet, ces interventions perturbent la lecture du bien classé et défigurent fortement l'immeuble en question qui est de belle facture et particulièrement visible en raison de sa situation, à l'angle du boulevard Anspach et de la rue Borgval.

Le dossier ne donne aucune information sur la situation avant le remplacement des châssis et l'application des briquettes du rez-de-chaussée commercial. La Commission demande qu'une alternative soit étudiée et qui s'inspirerait de la situation d'origine. Elle suggère à cette fin de réaliser une petite recherche en archives.

En ce qui concerne l'installation d'une enseigne tout le long de la façade et au-dessus des vitrines, elle demande de respecter le RRU.

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - S.P.R.B. - D.M.S. : Mme S. Valcke ;
- S.P.R.B. - D.U. : Mme B. Annegarn ;
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme (par mail) ;
- M. Th. Van Ro (par mail) ;
- Commission de concertation (par mail).